



Mission 1

Vie lycéenne et vie étudiante

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

\\ Synthèse de la mission

Responsable du fonctionnement des lycées et de la qualité d'accueil des élèves ainsi que des conditions d'enseignement et de travail de l'ensemble des membres de la communauté éducative, la Région Bretagne va lancer en 2024 une concertation d'ampleur pour définir son nouveau schéma directeur immobilier.

L'actualisation de l'étude de la démographie lycéenne en Bretagne réalisée par l'Insee en 2019 permettra d'accompagner les choix structurants de ce nouveau schéma directeur immobilier.

Par ailleurs, après avoir stabilisé en 2023 les modalités de tarification des services de restauration et d'hébergement pour prendre en compte l'envolée non seulement des coûts des denrées alimentaires, mais aussi des énergies et des services, l'assemblée régionale a adopté en décembre 2023 les nouvelles modalités d'attribution de la dotation globale de fonctionnement aux lycées publics.

L'année 2024 permettra d'allouer cette ressource aux lycées pour rééquilibrer leurs budgets. La collectivité veillera en parallèle à poursuivre le dialogue avec les établissements d'enseignement qui auraient des difficultés ponctuelles, notamment par rapport aux dépenses d'énergies.

La refonte des modalités de soutien aux mobilités collectives des lycéens à l'étranger permettra d'assurer un financement amélioré de ces projets en mobilisant notamment des fonds européens.

Enfin la Région poursuivra son effort en faveur d'une politique de qualité et locale des restaurations scolaires, « le bien manger pour tous » pour assurer non seulement le respect de la loi Egalim mais des objectifs plus ambitieux en matière d'usage de produits locaux, distribués en circuits courts, sous signes de qualité reconnus, bio tout en veillant à la réduction du gaspillage alimentaire et à aller vers la suppression du plastique.

L'ensemble de ces actions seront conduites en partenariat étroit avec les autorités académiques, services de l'Education nationale et des Directions régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de la Mer, Nord atlantique et Manche ouest.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

A la rentrée scolaire 2023, 140 524 élèves en formation initiale sous statut scolaire sont accueillis dans les 240 établissements d'enseignement publics et privés de Bretagne. 77 355 lycéens sont inscrits dans les lycées des trois réseaux publics de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la mer, soit une baisse de 420 élèves par rapport à 2022/23. 63 169 élèves sont inscrits dans les réseaux privés en contrat avec l'Education nationale (CAEC et Diwan) et le ministère de l'agriculture (CNEAP et FRMFR), soit 141 élèves en moins par rapport à 2022/23. Ce sont surtout les établissements de l'Education nationale qui subissent la baisse de la population lycéenne, même si celle-ci marque le pas cette année, tandis que globalement les établissements agricoles résistent plutôt bien en stabilisant leurs effectifs. Toutefois, pour ces derniers, on constate que le réseau privé reste plus attractif cette année que le réseau public.

En 2024, l'expérimentation du budget participatif des lycéen.ne.s, lancée en septembre 2023 sur une thématique unique mais large, celle des enjeux climatiques, permettra d'accompagner les projets qui auront été élus par les lycéen.ne.s dans les 9 lycées pilotes volontaires. Plus globalement, le soutien aux projets éducatifs dans le cadre de Karta et de Qualycée sera poursuivi. Une attention particulière sera portée cette année à l'expérimentation du compagnonnage artistique et culturel entre lycées et structures culturelles, en lien avec la politique culturelle portée par la Région. Ces projets doivent permettre, en partenariat avec les autorités académiques et la DRAC, de promouvoir l'accès de tous à la culture et l'égalité des chances.

La nouvelle allocation de ressources aux lycées doit permettre également de leur apporter un complément en fonction de l'atteinte des objectifs sur deux volets : la consommation d'énergie dans les lycées et les produits de qualités dans les services de restauration

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0101

PR0102

PR0103

PR0104

PR0105

PR0106

PR0107

PR0108

PR0109

scolaire. En 2024 l'atteinte de la performance attendue sur ces deux volets sera mesurée globalement pour l'ensemble des lycées, en comparant les résultats 2023 à ceux de 2022.

Enfin, l'année 2024 permettra la mise en œuvre des actions du plan adopté en décembre 2023 pour l'amélioration de l'attractivité des enseignements professionnels dans les lycées agricoles pour répondre aux enjeux de l'agriculture et de l'installation des jeunes sur les exploitations agricoles. Les objectifs d'amélioration ne pourront être mesurés qu'au fur et à mesure du déploiement du plan sur une durée de 3 à 5 ans.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

L'exécution du plan d'actions 2022-24 est percutée par l'inflation et le coût des matériaux à hauteur de 30M€, qui a forcé la priorisation des projets.

Un nouveau Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI) prévu pour le début de l'année 2025 s'inscrit pleinement dans les enjeux des transitions climatiques et écologiques qui auront de fortes incidences sur l'acte de construire et de gérer le patrimoine immobilier (2 Millions de m²).

La Région poursuit ses investissements en faveur des conditions d'accueil des lycéens.ne.s en rénovant les espaces de restauration et les cuisines, en accompagnement de sa politique du « bien manger », et en mettant en œuvre le plan internat avec des livraisons notables : le service de restauration du lycée Bertrand d'Argentré à Vitré, l'internat de Jean Guéhenno à Vannes et l'internat du lycée Dupuy de Lôme à Brest. En termes d'adaptation aux besoins pédagogiques, les rénovations des ateliers de Tristan Corbière à Morlaix et d'une première phase du lycée Freyssinet à Saint-Brieuc seront réceptionnées.

Il est inscrit en 2024 une enveloppe de 116,450 M€ pour les investissements immobiliers dans les établissements.

→ Renforcer l'enseignement supérieur

L'année 2024 verra la poursuite des actions inscrites au CPER 2021-2027, pour un montant global d'opérations de plus de 400 M€, en lien avec les priorités de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).

Des modalités d'action en faveur de la vie étudiante seront présentées durant l'année.

Programme 101

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit sa politique volontariste dans l'accompagnement des démarches éducatives menées par les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit ainsi de participer activement à la construction de la citoyenneté, à l'épanouissement et à la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Grâce au dispositif Karta Bretagne, la Région est reconnue comme un partenaire éducatif à part entière des lycées bretons. Au-delà de l'accompagnement financier des projets menés, des ressources sont mises à la disposition des équipes éducatives pour développer des actions sur les axes thématiques proposés. En 2024, le dispositif évoluera en cohérence avec la stratégie de mobilité internationale de la Région.

En plus du soutien apporté aux équipes éducatives et de l'animation du Conseil Régional des Jeunes, la Région développe l'expérimentation d'un budget participatif des lycéennes et des lycéens pour permettre aux élèves de construire eux-mêmes des projets au sein de leurs établissements. La question des enjeux climatiques sera au cœur de leurs réflexions puisque c'est la thématique retenue pour cette première édition.

Un regard attentif est porté aux filières professionnelles des lycées bretons. Au-delà de l'accompagnement des démarches éducatives, la Région valorise ces établissements en délivrant un label mettant en avant une démarche d'amélioration continue en matière de qualité et de développement durable. Elle souhaite ainsi renforcer l'attractivité des formations professionnelles qui contribuent aux transitions en lien avec sa compétence relative à l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales.

\\ 2024 en actions

→ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens

Le dispositif « Karta Bretagne » est l'outil principal de soutien à la dynamique éducative des lycées par la Région. En effet, les établissements peuvent solliciter une aide financière pour mettre en œuvre des projets sur les thématiques suivantes :

- Santé et qualité de vie,
- Développement durable,
- Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations,
- Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques.

La Région revoit en 2024 sa stratégie de soutien à la mobilité internationale. De ce fait les mobilités collectives des lycéens soutenues historiquement dans le cadre du dispositif Karta seront, à partir de la rentrée 2024, accompagnées au sein des dispositifs spécifiques dans le programme Actions européennes et internationales (programme 801).

Certaines modalités de Karta pourront être adaptées pour faire suite aux concertations réalisées avec les établissements en 2022 et 2023.

Des rencontres d'échange à destination des équipes de direction et des enseignants pourront être proposées sur de nouvelles thématiques en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Enfin, dans un objectif d'égalité et de santé, l'action de mise à disposition de protections périodiques saines et gratuites au sein des lycées bretons impulsée notamment par le Conseil Régional des Jeunes, se poursuivra en 2024. Elle permettra de réapprovisionner les lycées disposant déjà de distributeurs installés par la Région et de soutenir les actions d'information sur les règles et agir ainsi contre la précarité menstruelle.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 310 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 944 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons

L'expérimentation d'un budget participatif des lycéennes et des lycéens a été lancée en 2023, impliquant 9 lycées bretons (l'Harteloire et Dupuy de Lôme à Brest, Kernilien à Guingamp, Jean Monnet à Quintin, Dupuy de Lôme à Lorient, Brocéliande à Guer, Théodore Monod à Le Rheu, Simone Veil à Liffré, EREA Louise Michel à Quimper) retenus après lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Ils ont été choisis afin de constituer un panel représentatif de l'ensemble des établissements publics bretons. Une charte a été co-construite avec les établissements choisis. Cette première édition a pour thématique unique « les enjeux climatiques ».

Ce budget participatif a pour objectif de permettre aux jeunes impliqués de faire l'apprentissage de la démocratie, leur donner le goût de l'action collective et du pilotage de projet et enfin les sensibiliser aux enjeux climatiques.

En 2024, les lycéens voteront pour les projets qu'ils souhaitent voir réaliser dans leurs établissements et la Région les accompagnera dans leur mise en œuvre. A la fin de cette première année, un bilan sera réalisé pour envisager la poursuite de cet exercice de citoyenneté dans d'autres lycées.

Par ailleurs, la Région maintient son accompagnement des lycéens dans la découverte de la littérature contemporaine autour de deux événements littéraires marquants sur le territoire breton. En effet, la Région est impliquée dans le Goncourt des lycéens organisé chaque année et dont les temps forts se déroulent à Rennes (proclamation du prix et rencontres nationales). En parallèle, elle organise le Prix de la plume lycéenne en partenariat avec l'Académie de Rennes et l'association Bruit de lire. L'objectif est d'offrir à une cinquantaine de classes la possibilité de s'impliquer dans la découverte des auteurs de la rentrée littéraire en les invitant à réaliser une production littéraire à partir d'un des livres de la sélection Goncourt.

De même, la journée lycéens et apprentis Etonnants Voyageurs sera reconduite cette année. Cette initiative s'appuie sur ce festival littéraire de St-Malo pour permettre à une trentaine de classes de le découvrir la veille de son ouverture au public, rencontrer des auteurs, visiter les expositions et explorer le salon du livre. Pour permettre cette opération, la Région accompagne l'association Etonnants Voyageurs et prend en charge les frais de transport des classes participantes pour leur déplacement à St-Malo.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons et renforcer le lien avec le milieu économique

La démarche Qualycée a pour objectif de valoriser les filières professionnelles présentes dans les lycées bretons en leur proposant un label qualité et développement durable. Les établissements volontaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique assuré par un cabinet de conseil puis font l'objet d'un audit en vue de la délivrance du label attribué pour 3 ans.

Ainsi 53 lycées à section professionnelle (dont 37 labellisés) mettent en œuvre cette démarche au sein de leurs ateliers. Afin de renforcer la prise en compte des priorités régionales et dynamiser la démarche, trois thématiques de travail ont été proposées : la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie mais aussi le bien manger. Des rencontres semestrielles avec les établissements engagés permettent aux personnels de direction et aux enseignants d'échanger sur les bonnes pratiques.

Pour faciliter le développement d'actions dans le cadre de la démarche Qualycée, les établissements peuvent aussi être accompagnés pour l'acquisition d'équipements liés notamment aux thématiques prioritaires.

Programme 102

Patrimoine bâti des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme s'inscrit actuellement dans le plan d'actions 2022-2024, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte du service rendu, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional. Le Schéma prendra fin en 2024, marqué par le rythme d'investissement soutenu de ces 4 dernières années et aux évolutions contextuelles qui ont eu de fortes incidences sur l'action régionale en matière d'immobilier lycées.

\\ 2024 en actions

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » continue :

⇒ La construction du bâtiment scientifique, la rénovation du bâtiment historique et la sécurisation du lycée Auguste Brizeux à Quimper (29) seront initiées. Les travaux de reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) ainsi que la végétalisation du site se poursuivront au lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez (29).

⇒ Les études pour l'évolution du bâti en lien avec la réorganisation du site au Lycée Fulgence Bienvenue à Loudéac (22) seront lancées et la phase préparatoire de la construction d'une nouvelle restauration au lycée Marcellin Berthelot à Questembert (56) continue.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

- **La transition énergétique au cœur des priorités**

Les projets en lien avec la rénovation thermique et la transition énergétique se poursuivent, permettant ainsi de répondre aux orientations du Plan Energie lycées, aux obligations réglementaires, mais également à la problématique de la ressource énergétique et à la nécessaire décarbonation des usages. Le Plan Energie Lycées associé aux objectifs de performance imposés par le décret tertiaire et par la nouvelle réglementation environnementale – RE2020, constitue un enjeu incontournable pour la collectivité, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

⇒ Ainsi, les travaux relatifs à la construction du Pôle Génie Civil au lycée Pierre Mendès France à Rennes (35) débiteront début 2024 ; cette opération allie performance thermique et recours aux ENR par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques. De même, les lycées Jean Macé et Charles Tillon – sites de Robidou et Laennec – à Rennes (35) seront raccordés en 2024 au réseau de chaleur urbain EnerNov. Les travaux de déploiement d'une chaufferie biomasse au lycée Paul Sérusier à Carhaix (29) en vue de substituer près de la moitié de l'usage du gaz débiteront également en 2024. Le lycée Chateaubriand à Rennes (35) bénéficiera aussi de travaux d'amélioration thermique et de déploiement de centrales photovoltaïques d'une puissance de 344 kWc qui couvrira environ 40 % des besoins en électricité de l'établissement.

- **Une stratégie du propriétaire pluriannuelle confortée**

La Région poursuit par ailleurs ses actions sur les différents aspects qui relèvent de la responsabilité du propriétaire pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers. Le contexte actuel corrobore le bien-fondé de ce volontarisme.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2022 à 2024 de

116 450 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

135 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En sus d'une enveloppe dédiée à hauteur de 5 M€ pour les différents domaines que recouvre la responsabilité du propriétaire (exposition aux risques amiante et radon, accessibilité, Qualité de l'Air Intérieur (QAI), la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en surêté), des financements sont également mobilisés dans le cadre de projets structurants comme au lycée Victor Hugo à Hennebont (56) où la sécurisation périmétrique du site sera engagée (400 k€). Plusieurs renouvellements de SSI (Système de Sécurité Incendie) sont également prévus comme au lycée Coëtlogon à Rennes (35) et au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29).

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

- **L'adaptation des locaux à l'évolution des formations**

Les travaux en lien avec la formation CAP PSR (Production et Service en Restaurations) au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (22) se poursuivront. Les salles de classe du bâtiment A -phase 2 au lycée Harteloire de Brest (29) seront refaites courant 2024. Les travaux de rénovation et l'extension des ateliers du site de l'aéroport démarrés fin 2023 se poursuivront en 2024 au lycée Tristan Corbière à Morlaix (29). Le réseau informatique du lycée Yves Thépot à Quimper (29) sera également remis à neuf. Les locaux pour le bac pro SEN (Systèmes Electroniques Numériques) -bâtiment et ateliers- seront aménagés au lycée Emile Zola à Hennebont (56).

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

La mise en œuvre du « plan internat » dont l'objet est d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous se poursuit. On peut notamment citer en 2024 le démarrage des travaux de restructuration des façades et de la toiture du bâtiment « internat/infirmerie » au lycée Alphonse Pellé à Dol de Bretagne (35). Est aussi prévue la reconstruction d'un internat mutualisé entre le lycée Emile James et le lycée maritime Jacques de Thézac à Etel (56).

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

- **Une attention particulière pour les conditions de travail des agents**

Sera engagée en 2024 la création d'une lingerie mutualisée au lycée de Kernilien à Plouisy (22). Les études relatives à la reconstruction du service de restauration (incluant la création d'une lingerie mutualisée) au lycée Yves Thépot de Quimper (29) se poursuivront. De même, les travaux de rénovation de la laverie du service de restauration au lycée Charles Tillon à Rennes (35) commenceront en 2024.

- **Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant**

Plusieurs opérations d'envergure visant à renforcer la structure des bâtiments sont planifiées comme au lycée Lesage à Vannes (56) où le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment des sciences sera lancé. L'opération globale est estimée à 15 M€.

▶▶ Les projets d'ampleur à réceptionner en 2024

- . La restructuration et l'extension des pôles technologiques et professionnels au lycée Freyssinet de St Brieuc (22) : 24.8 M€,
- . L'opération visant à réaliser la restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B (formation ASSP et locaux agents), la déconstruction des bâtiments C et I, la végétalisation et la sécurisation périmétrique du site au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29) : 13.8 M€,
- . La rénovation des ateliers technologiques du bâtiment I et l'installation d'une centrale photovoltaïque au lycée Tristan Corbière à Morlaix (29) : 8.3 M€,
- . La reconstruction de l'internat au lycée Jean Guéhenno à Vannes (56) : 8.35 M€,
- . La restructuration/extension du service de restauration au lycée Bertrand d'Argentré à Vitry (35) : 5 M€,
- . L'aménagement de l'accueil incluant la reprise des couvertures en polycarbonate et la rénovation de sols amiantés au lycée Louis Guilloux à Rennes (35) : 4 M€.

Programme 103

Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région est partenaire des quatre réseaux des établissements privés du CAEC, du CNEAP, de la FRMFR et de DIWAN afin de participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti en parallèle des investissements réalisés dans les lycées publics. Par le biais de ce programme, elle répond ainsi aux besoins de modernisation et mise aux normes des locaux exprimés par les établissements.

\\ 2024 en actions

→ Evolution et mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé - Bretagne (CNEAP-Bretagne) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022. Le protocole avec le CNEAP-Bretagne, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et discutés d'un commun accord.

Comme pour le CAEC, le protocole CNEAP-Bretagne intégrera des critères d'éco-conditionnalité pour les subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements immobiliers.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux est porté de 11 M€ à 12 M€ pour l'année 2024 afin d'accompagner les lycées dans leurs actions d'économies d'énergie.

Enfin, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissement, (150 k€ pour le CAEC et 60 k€ pour le CNEAP), sont reconduites. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par les chefs d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de leur réseau. Celles-ci vérifient l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds fixés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mise aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux neufs et aux locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès de tous les publics dans les établissements scolaires.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

17 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

230 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 790 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

230 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'objectif est d'offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Efficacité énergétique des bâtiments et maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans la voie de la rénovation énergétique ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau... Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage...

Dans le cadre de leur plan pluriannuel d'investissement, les établissements de formations font remonter à leurs réseaux, pour la fin du mois de janvier, leurs besoins de financement attendus en 2024. Le CAEC et le CNEAP dresseront la liste des demandes validées à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Pour les autres réseaux, les dossiers de financement sont présentés en cours d'année.

Programme 104

Equipements des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2024 en actions

Afin de recueillir les besoins en équipement des lycées, le recensement des demandes est organisé annuellement au cours de campagnes via un extranet. Les équipes de direction des lycées, bien rôdées à l'exercice, transmettent leurs demandes de façon dématérialisée et peuvent joindre tous les éléments justificatifs de leurs choix dans 2 dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées. Les matériels numériques sont éligibles au programme 106 « Numérique éducatif ». En ce qui concerne les équipements des lycées une attention particulière sera portée aux réemplois afin de partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler ces équipements autant que possible.

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme ouverte.

La Région prend en charge intégralement ces dépenses, cela lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail. Une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

De plus, la Région prend en charge totalement les besoins d'équipements induits par les orientations politiques suivantes :

- La mise en œuvre de l'obligation réglementaire relative à la valorisation des biodéchets dans les services de restauration des lycées sera poursuivie avec l'équipement de tables de tri pour les établissements non encore dotés ;
- Dans le cadre du projet régional sur KorriGo, une des ambitions concerne le développement du volet multiservices de KorriGo. Ainsi, la Région prévoit de déployer la carte KorriGo dans les lycées pour gérer les accès aux bâtiments et au restaurant scolaire, en cohérence avec le déploiement en cours sur les transports scolaires. Cette évolution induit une harmonisation du logiciel de gestion des accès des lycées et des adaptations techniques qui seront prises en charge par la Région.

La demande de véhicules représente annuellement environ un cinquième des demandes. Dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique de la Région, l'effort portera sur le renouvellement de la flotte en priorisant les demandes de véhicules électriques, et plus particulièrement celles émanant des équipes de maintenance pour leurs trajets quotidiens.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 860 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 860 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Enfin, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Le besoin de financement est estimé à 1.7 M€ pour 2024. Cependant, ce montant pourra varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux. Au-delà des chantiers de grande ampleur dont la livraison est prévue début 2025 et pour lesquels la Région procèdera à des achats d'équipements dès 2024, les travaux au sein d'une vingtaine de lycées seront suivis de plans de dotations spécifiques. Parmi les plus importants peuvent être cités l'espace de restauration au lycée de l'Elorn (29), les ateliers au lycée Eugène Freyssinet (22), un bâtiment d'externat du lycée Tristan Corbière (29).

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec comme préoccupation que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques. Le niveau d'équipement est globalement bon mais l'effort pour le conserver doit être maintenu en veillant à identifier les priorités au niveau de l'académie. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit avec les corps d'inspection qui sont associés au travail d'instruction, apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique.

Les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont en moyenne de 9 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les établissements participent aux côtés de la Région sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, sauf pour les équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement.

La Région a également la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Les équipements concernés par cette carte sont financièrement pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation. Lors de la session du Conseil régional en décembre 2023, la Région a acté des ouvertures de formations à la rentrée 2024 et à la rentrée 2025 dont les équipements correspondent à un montant total d'environ 2 M€. La Région et l'Académie travaillent ensemble sur la détermination des équipements au regard de la progressivité des apprentissages prévue au référentiel de chaque nouvelle formation. Une planification pluriannuelle sera faite pour certaines formations compte tenu de l'importance des besoins et de leurs spécificités, notamment pour le BTS Métiers de l'audiovisuel et le bac professionnel Optique Photonique.

Programme 105

Accompagnement des équipements dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région participe au financement des équipements pédagogiques utiles pour les enseignements dispensés dans les établissements privés des trois réseaux des lycées sous contrat d'association avec l'Éducation Nationale (CAEC), les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

Ce programme contribue à l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves en mettant à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2024 en actions

→ Evolution et mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022.

Le protocole avec le CNEAP, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024.

Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme.

Les demandes d'équipement sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont cofinancées par les établissements.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Depuis l'année dernière, les demandes de financement d'ordinateurs et des classes mobiles de portables sont instruites dans le cadre des équipements pédagogiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique, sans que ces équipements ne viennent s'imputer sur le montant « Falloux ». Cette disposition qui facilite l'accompagnement des lycées est appliquée aux demandes d'équipements informatiques des deux lycées du réseau Diwan.

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation.

Programme 106

Numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques. La maintenance informatique et le raccordement haut débit à internet relevaient de ce programme jusqu'en 2023 mais à compter de 2024, ces actions sont rattachées au programme 907.

\\ 2024 en actions

Dans le cadre de sa feuille de route « S'engager en faveur de Stratégies numériques responsables pour le territoire breton » adoptée en 2020, la Région s'est engagée à :

- Contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées ;
- Poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales dans les lycées.

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

L'académie et la Région développent depuis plusieurs années un partenariat pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons.

Ainsi la Région participe au financement de l'Espace Numérique de Travail Tout@tice, ouvert aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région.

La singularité de cet ENT réside dans le fait qu'il est le seul en France dont les développements et les évolutions sont intégralement gérés par l'académie et dont le plan de financement associe l'Etat, la Région et des fonds européens FEDER.

En 2024 ce partenariat se poursuivra avec des évolutions qui seront définies dans le cadre d'une nouvelle convention à négocier.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilisent environ 4 M€ par an. Une attention particulière est portée à la prolongation de la durée de vie des postes ainsi qu'aux critères et labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie des matériels, de la conception au recyclage pour les nouvelles acquisitions. Nos marchés publics intègrent également la possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi. La fabrication des ordinateurs consommant beaucoup de ressources naturelles, se donner la possibilité d'équiper les établissements avec des matériels de seconde vie présente un intérêt environnemental évident d'autant plus que nos volumes sont importants. Cette possibilité d'achat sera poursuivie pour la campagne d'équipement 2024.

La centralisation informatique des lycées repose sur un inventaire des équipements disponibles au sein de l'établissement et s'accompagne d'une mise à niveau du parc informatique. Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques est requis. Le parc informatique doit naturellement évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas non plus sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

5 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

925 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

13 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 820 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La politique d'équipement de la Région s'appuiera sur l'objectif de renouvellement du parc informatique mais les nouveaux contextes interrogent l'articulation entre les usages et les équipements informatiques :

- la refonte des filières, des programmes, des référentiels en voie générale, technologique et professionnelles ont un impact fort ;
- sur les 3 dernières années, les établissements se sont engagés sur des projets numériques éducatifs qui n'étaient pas encore suffisamment aboutis pour justifier une évolution substantielle de la politique d'équipement ;
- la Région a mené une expérimentation avec 6 lycées sur l'année 2022-2023 pour permettre la mise à disposition de ressources numériques des éditeurs Nathan, Bordas et de la plateforme technique PearlTrees Education. Cet accès à la plateforme et à un panier de ressources pédagogiques granulaires, appropriables permet la réalisation de cours, d'activités personnalisables et insérables dans les enseignements généraux. Le bilan a conduit la Région à élargir cette mise à disposition aux lycées publics généraux et technologiques (EGT) pour l'année scolaire 2023-2024.

Les premiers constats montrent un intérêt fort de la communauté éducative et une appropriation des outils à disposition par tous les utilisateurs, élèves et enseignants. Une démarche similaire sera proposée aux lycées professionnels, avec un accès à la plateforme technique.

Par ailleurs, l'Etat a impulsé la politique « Territoires numériques éducatifs » dans le département du Finistère dans une logique de continuum, de la maternelle au lycée. En 2024, il s'agirait pour la Région et l'Etat de définir un cadre d'intervention partagé dans le respect de leurs compétences respectives. La mise à disposition d'équipements numériques impliquerait en amont un accompagnement, des formations adaptées aux besoins. Il est attendu des effets tangibles positifs sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves dans les « Territoires numériques éducatifs ».

Les ressources numériques sont complémentaires des manuels scolaires et n'ont pas vocation à les remplacer.

Programme 107

Fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Les compétences obligatoires de la Région en matière d'enseignement scolaire nécessitent d'assurer aux établissements les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Région a en charge les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Ainsi elle décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces missions qui concourent à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les 114 lycées publics de Bretagne.

\\ 2024 en actions

→ Une évolution des relations financières pour mieux accompagner les lycées

Lors de la session de décembre 2023, le Conseil régional a adopté les principes pour l'allocation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des lycées publics et la répartition de ces ressources entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions affectées pour une application à partir de 2024.

L'évolution s'articule autour des orientations suivantes :

- Financer à 100% les charges de viabilisation (eau, électricité, gaz et autres) ;
- Mobiliser les recettes des services de restauration et d'hébergement (SRH) pour le « bien manger » ;
- Améliorer la prise en charge des dépenses obligatoires liées à la structure bâtie du lycée ;
- Intégrer un critère de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements ;
- Intégrer un critère lié à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle se composera de 2 parts :

- la part « fonctionnement général et pédagogique » dont la modalité de calcul prend en compte le nombre d'élèves et les barèmes de formations. La nouveauté consistera en l'ajout d'un barème « géo-social » qui prendra en compte les capacités des territoires des EPCI, les effectifs et les indices de positionnement sociaux. Pour les seuls lycées agricoles publics, seront maintenus les compléments au titre des dépenses de « transport pédagogique des élèves dans le cadre des enseignements réguliers » et au titre des exploitations agricoles pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves ;
- la part « structure » qui prendra en compte le nombre de bâtiments et leur superficie.

L'incidence financière au titre de 2024 sera de 1,4 M€ supplémentaire pour un montant global de 15,5 M€ consacré à la DGF. Des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, à partir des demandes formulées par les établissements au regard de leur situation financière.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

49 669 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

49 669 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Des subventions dédiées compléteront le soutien financier de la Région aux lycées selon les montants indicatifs suivants :

- la prise en charge de 100 % des dépenses de viabilisation des lycées est estimée à 33 M€, hors les dépenses engendrées par les activités de la formation continue et de l'apprentissage qui ne seront pas retenues. La dépense de viabilisation relative à la consommation d'eau est estimée à 1,8 M€ ;
- environ 2 M€ seront consacrés au dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour les lycées qui sont contraints d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement ;
- la poursuite de l'aide à l'enseignement du breton et du gallo (0,225 M€) ;
- une subvention liée à la « performance », à savoir l'atteinte de 2 objectifs collectifs. D'une part, la Région souhaite que les lycées puissent diminuer leurs consommations d'eau et d'énergies suivant la trajectoire fixée par la loi Elan (article 175) et précisée par le « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 : - 40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040, -60 % d'ici 2050. Cet axe est lié à la politique régionale d'amélioration du cadre bâti (programme 102). D'autre part, la loi Egalim, déjà intégrée dans les pratiques d'achats de denrées, sera déclinée en indicateurs. Un montant légèrement inférieur à 1 M€ est prévu.

Enfin, pour les lycées publics, l'aide au premier équipement professionnel des lycéennes et lycéens est désormais rattachée à ce programme dès 2024. Le montant (0,7 M€) et les modalités de mise en œuvre sont reconduits.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

Le plan d'actions « Bien manger dans les lycées » a débuté en 2020 avec l'accompagnement de 14 premiers lycées, puis 36 autres : fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, évolution des pratiques d'achat, lutte contre le gaspillage alimentaire... 46 nouveaux établissements ont intégré le dispositif fin 2023 et sont donc en cours d'accompagnement jusqu'à fin 2024.

En 2023, l'inflation des coûts des denrées alimentaires et des charges de viabilisation a freiné la progression constatée depuis 2020 en matière d'achats de qualité. Le pourcentage d'achat en produits durables a légèrement baissé avec 28,02 % d'achats en produits durables dont 17,03 % de produits bio (28,43 % de produits durables dont 18,30 % en 2022).

Pour relancer la dynamique tout en maintenant les tarifs pour préserver le pouvoir d'achat des familles, la Région prend deux mesures en 2024 :

- Financement à 100 % des dépenses de fluides, dont celles liées à la restauration et à l'hébergement ;
- Augmentation du tarif « pivot » repas à 3 € au lieu de 2,70 € (pour rappel, dans le cadre de la mise en place de la tarification régionale solidaire en 2022, la Région a instauré pour les services de restauration et d'hébergement (SRH) des lycées une garantie de ressources - tarif « pivot » -, indépendante des tarifs appliqués aux usagers du service dans chaque établissement). Le tarif « pivot » à 3 € permet de mobiliser 2,60 € pour les denrées, ce qui doit permettre l'atteinte des objectifs de qualité fixés par la loi Egalim et le schéma régional des achats économiquement responsable de la Région.

Au-delà des actions sur le volet « achats », l'accent sera mis sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, vecteur d'économies qui peuvent être mobilisées dans des achats de qualité. Des opérations de promotion de la démarche seront également conduites en 2024, tout comme des actions destinées à faire monter en compétences les encadrants de restauration des lycées publics bretons.

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Conformément à ses obligations légales, la Région participe au fonctionnement des classes d'externat des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale. Ainsi la Région doit prendre en charge, d'une part, les dépenses liées aux activités d'enseignement via le forfait d'externat « part matériel » qui correspond à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien et de maintenance et, d'autre part, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

Ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S) prévu aux programmes scolaires.

\\ 2024 en actions

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés

La Région et le CAEC ont organisé les relations avec les établissements privés d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat dans un cadre conventionnel. Ces « protocoles de partenariat » ont pour objectif premier de donner au CAEC et aux lycées privés sous contrat avec l'Etat, la visibilité nécessaire sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le respect de la loi.

Il s'agit aussi, par cette convention de reconnaître l'enjeu de la relation équilibrée instaurée depuis des années entre les établissements du réseau de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, équilibre historique en Bretagne, qui contribue à la qualité du système éducatif breton, au profit des jeunes qui s'y forment et de leurs familles.

Les négociations conduites au cours de l'année 2022 avec le CAEC ont conduit à l'élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023 à 2028 qui assure globalement une continuité des subventions régionales par rapport à la période précédente, notamment un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires constituées par les deux forfaits d'externat. En effet, le législateur a confié aux Régions les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale. Le principe rappelé par l'article L-442-5 et précisé par l'article L-442-9 du code de l'Éducation est celui d'une prise en compte des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat « *dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ». Ce forfait d'externat compte deux contributions :

- la première contribution est calculée à partir des dépenses de rémunération des personnels affectés à l'externat des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) ;
- la deuxième contribution est calculée à partir des dépenses de fonctionnement « matériel » engagées pour l'externat des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément au code de l'éducation, l'évolution des relations financières avec les lycées publics (programme 107) pour la dotation globale de fonctionnement (DGF), sera déclinée avec les lycées privés, avec une incidence financière de 2,24 M€.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

47 810 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

47 810 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Des financements complémentaires

L'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires nécessite de mobiliser des équipements extérieurs, lorsque ceux construits dans l'enceinte des établissements scolaires ne sont pas suffisants. Ces équipements appartiennent le plus souvent aux villes ou communes d'implantation de l'établissement scolaires, et l'établissement doit alors conclure des conventions d'usage de ces équipements sportifs. Ces dépenses liées aux activités d'enseignement sont obligatoires au même titre que celles pour le fonctionnement des enseignements d'autres disciplines. C'est pourquoi, le dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) est ouvert selon les mêmes modalités que pour les lycées publics.

Le protocole avec le CNEAP, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024.

Enfin, pour les lycées privés, l'aide au 1er équipement professionnel des lycéennes et lycéens est désormais rattachée à ce programme dès 2024. Le montant (0,49 M€) et les modalités de mise en œuvre sont reconduits.

Programme 109

Enseignement supérieur et vie étudiante

\\ Raison d'être du programme

La Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) adoptée en avril 2023 est le document stratégique qui fixe le cadre d'intervention de la région avec sa déclinaison particulière dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les champs qui concernent ce budget.

Deux des trois orientations prioritaires identifiées au titre de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante s'appuient sur deux grands défis que sont d'une part la prise en compte des enjeux climatiques et écologiques par les acteurs de la formation et d'autre part l'accès aux études supérieures dans de bonnes conditions aux jeunes breton-ne-s. L'accès à des formations variées et reconnues sur l'ensemble du territoire répond à la fois aux aspirations des jeunes mais aussi aux besoins de qualification du monde socio-économique breton.

A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui doivent permettre d'accompagner ces objectifs de transition économique et sociale tout en assurant le développement de la Bretagne et de ses territoires.

\\ 2024 en actions

→ Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 qui fixe pour l'essentiel le cadre d'intervention de la Région en matière d'enseignement supérieur a été signé le 15 mars 2022. Son volet enseignement supérieur recherche innovation, particulièrement important, mobilise ainsi plus de 400 M€, apportés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.

Les projets financés sur le volet « Enseignement Supérieur Recherche Innovation » du CPER 2021-2027, en cohérence avec les objectifs de la SRTES, démontrent l'importance accordée notamment :

- à la prise en compte des enjeux climatiques et écologiques avec la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
- à l'amélioration des conditions de vie des étudiant.e.s, par l'offre de logements, de bâtiment de restauration, de documentation et de centre de ressources.

Ainsi, de nombreux projets structurants dont les études ont été réalisées courant 2023 vont entrer dans une phase opérationnelle.

A titre d'illustration, on peut citer la poursuite du pilote de rénovation sur le campus de Beaulieu, porté par l'Université de Rennes, la construction du restaurant universitaire sur Saint Malo, la réhabilitation et la surélévation du bâtiment A sur le campus de Villejean portée par l'Université de Rennes2 ou encore la réhabilitation de locaux en vue d'accueillir sur Vannes le campus datasciences et Cybersécurité de l'UBS.

Par ailleurs, de nouvelles études seront lancées notamment sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment « Centre Bouguen » à Brest qui associera la construction de nouveaux espaces de formation, de locaux de vie étudiante géré par l'université et d'une résidence universitaire gérée par le CROUS. Par ailleurs, la création d'un Learning Center couplée à la rénovation énergétique d'un bâtiment sur le Campus Mazier à Saint Briec fera aussi l'objet d'une étude de programmation courant 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

645 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

435 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante

Dans le contexte post covid qui a mis en exergue les difficultés rencontrées par nombre de jeunes, la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) a intégré pour la première fois dans son volet consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche les enjeux liés la vie étudiante.

Ainsi, l'année 2023 a permis d'engager une réflexion globale et concertée avec l'ensemble des acteurs afin d'œuvrer à sa déclinaison opérationnelle qui sera présentée dans un bordereau spécifique en session courant 2024.

Un chantier opérationnel intitulé « Favoriser l'engagement des étudiant·e.s sur des dimensions sociale et environnementale » prévoit la mise en place d'un dispositif de soutien aux initiatives étudiantes sur ces deux thématiques. Au-delà du soutien financier, des formations à la gestion de projets et un accompagnement pourront être proposés aux associations étudiantes afin d'encourager l'émergence de projets d'envergure et de permettre aux étudiant·e.s d'acquérir de nouvelles compétences. La possibilité de poursuivre ces initiatives par un projet d'entrepreneuriat étudiant sera également étudiée. Les modalités du dispositif seront stabilisées au cours du premier trimestre 2024 pour un vote en commission permanente au printemps (avril-mai). Il sera opérationnel à la rentrée universitaire de 2024.

En parallèle, le dialogue avec les acteurs du territoire concernés sera poursuivi, notamment via l'organisation de la seconde édition des Rendez-vous de la vie étudiante prévue le 2 avril 2024 à Quimper. Cet évènement est co-organisé avec la Conférence jeunesse pilotée par le Service Egalité des droits et Jeunesse et aura pour thématique centrale l'engagement des jeunes et des étudiant·e.s.

Des projets d'envergure régionale pourront également être soutenus, en partenariat avec d'autres acteurs tels que le Rectorat, le CROUS ou encore les collectivités locales sur les thématiques santé mentale ou accès aux droits.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | X twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
